

Au Conseil Communal de et à
1660 Château-d'Oex

Rapport sur le préavis

08/2018 – Demande de crédit pour la reprise d'une partie de l'inventaire et divers travaux d'entretien à l'Hôtel de Ville de Château-d'Oex, bâtiment propriété communale

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier le préavis cité en titre s'est réunie le jeudi 19 avril 2018 à 20h00 à l'Hôtel de Ville pour une visite des lieux avant de poursuivre sa séance en salle de conférence. Elle était composée de Mmes Céline Baux (première membre), Véronique Jaquillard (en remplacement de Mme Nicole Schnegg), Armelle Morier et Yvonne Wespi (rapporteure) et de M. Nicolas Burri. Elle a entendu M. Christian Daenzer, Municipal et M. Xavier Féal, adjoint au service des travaux.

La visite de l'hôtel s'est faite en compagnie des nouveaux exploitants, Mme Debbie Rochat et M. Patrick Théry. Les membres de la commission ont ainsi pu constater une partie des travaux faits il y a deux ans (suite préavis 10/2014) : nouvelle moquette et peinture dans les corridors, ainsi que la peinture des chambres (avec une paroi de couleur à la tête du lit qui fait tout son effet). Les salles de bain, tout à fait correctes, seront revalorisées grâce à la pose prévue des vitres pour les douches et les baignoires (objet du présent préavis). A cette occasion, il est constaté qu'il serait opportun d'installer également des distributeurs à savon et idéalement des sèche-cheveux fixés au mur, afin que ces derniers ne puissent pas être emportés par les clients (les pertes étant relativement importantes de ce côté-là).

La visite se poursuit dans la cuisine de l'hôtel. Si tout semblait correctement fonctionner au moment de la reprise par les nouveaux exploitants en novembre 2017, il s'avère, après quelques mois d'utilisation courante, que certains équipements nécessitent des réparations, voire un remplacement. La cuisine n'ayant pas été utilisée par les exploitants précédents, les défauts se font à présent sentir avec l'usage. Si du côté du froid tout fonctionne, ce n'est pas le cas pour le piano de cuisine, la machine à laver la vaisselle (20 ans d'âge) et surtout la ventilation. Informé en même temps que les membres de la commission, le représentant de la Municipalité devra sans doute prévoir prochainement un complément de préavis.

La commission prend ensuite congé de Mme Rochat et de M. Théry, qui sont vivement remerciés, et se déplace en salle de conférence pour poursuivre la discussion. La parole est donnée en premier à M. Christian Daenzer, qui se dit très satisfait que la Commune ait pu trouver ces deux partenaires motivés et de confiance pour reprendre l'hôtel, et rappelle l'importance du maintien d'un tel établissement pour notre commune.

Suite à l'annonce de cessation d'exploitation par Cogest'ems, la Municipalité s'est adressée à GastroConsult qui a réévalué le montant du loyer et a conseillé une augmentation de la garantie de loyer, ainsi que la reprise d'une partie du matériel par la Commune. A relever l'effort consenti par M. Serge Gétaz, exploitant de 2012 à 2017, qui avait accepté de prendre à sa charge le nouveau matériel du pub « Le Caribou » (rénové en 2012).

Les membres de la commission ont pu prendre connaissance du détail des différentes listes :

- inventaire de matériel établi au 30.11.2017, correspondant à la liste des investissements faits par M. Gétaz (pour un montant initial de Fr. 164'678.00 laissé au prix de Fr. 57'000.00)
- liste du petit matériel à charge des nouveaux tenanciers (Fr. 21'153.00),
- inventaire des chambres.

Ces listes restent en mains du boursier communal.

Concernant les nouveaux problèmes dont il a été fait état lors de la visite, les membres de la commission encouragent la Municipalité à y remédier le plus rapidement possible, afin que les nouveaux exploitants aient en main un bon outil de travail.

Satisfaite des explications reçues, la commission, consciente de l'importance de remettre un outil adéquat aux nouveaux tenanciers se prononce, à l'unanimité de ses membres, en faveur du préavis 08/2018 et vous propose de l'accepter tel que présenté.

Yvonne Wespi
Rapporteure